

## Déclaration de conformité concernant les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

La Société : PACKAGING4PROFESSIONALS SA  
Avenue de l'Espérance 30  
6220 FLEURUS

Déclare que les produits suivants :

26101352	BOITE A CHOUX STANDARD 40 X 10 CM FOST + INCLUS
26101351	BOITE A CHOUX STANDARD 35 X 10 CM FOST + INCLUS
26101306	BOITE A CHOUX STANDARD 30 X 10 CM FOST + INCLUS
26101276	BOITE A CHOUX STANDARD 27 X 10 CM FOST + COMPRIS
26101252	BOITE A CHOUX STANDARD 25 X 10 CM FOST + COMPRIS
26101238	BOITE A CHOUX STANDARD 23 X 10 CM FOST + COMPRIS
26101214	BOITE A CHOUX STANDARD 21 X 10 CM FOST + COMPRIS
26101191	BOITE A CHOUX STANDARD 19 X 10 CM FOST + COMPRIS
26101190	BOITE A CHOUX STANDARD 17 X 10 CM FOST + COMPRIS
25901327	BOITE A GATEAUX STANDARD 32 X 8 CM FOST + COMPRIS
25901303	BOITE A GATEAUX STANDARD 30 X 8 CM FOST + COMPRIS
25901273	BOITE A GATEAUX STANDARD 27 X 8 CM FOST + COMPRIS
25901259	BOITE A GATEAUX STANDARD 25 X 8 CM FOST + COMPRIS
25901235	BOITE A GATEAUX STANDARD 23 X 8 CM FOST + COMPRIS
25901211	BOITE A GATEAUX STANDARD 21 X 8 CM FOST + COMPRIS
25901198	BOITE A GATEAUX STANDARD 19 X 8 CM FOST + COMPRIS
25901174	BOITE A GATEAUX STANDARD 17 X 8 CM FOST + COMPRIS
25901150	BOITE A GATEAUX STANDARD 15 X 8 CM FOST + COMPRIS
25901136	BOITE A GATEAUX STANDARD 13 X 8 CM FOST + COMPRIS
25701323	BOITE A TARTE STANDARD 32 X 5 CM FOST + INCLUS
25701309	BOITE A TARTE STANDARD 30 X 5 CM FOST + COMPRIS
25701279	BOITE A TARTE STANDARD 27 X 5 CM FOST + COMPRIS
25701255	BOITE A TARTE STANDARD 25 X 5 CM FOST + COMPRIS
25701231	BOITE A TARTE STANDARD 23 X 5 CM FOST + COMPRIS
25701217	BOITE A TARTE STANDARD 21 X 5 CM FOST + COMPRIS
25701194	BOITE A TARTE STANDARD 19 X 5 CM FOST + COMPRIS
25701170	BOITE A TARTE STANDARD 17 X 5 CM FOST + COMPRIS
25701156	BOITE A TARTE STANDARD 15 X 5 CM FOST + COMPRIS
25701132	BOITE A TARTE STANDARD 13 X 5 CM FOST + COMPRIS

sont conformes :

- aux dispositions du **RÈGLEMENT (CE) No 1935/2004** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- aux dispositions du **RÈGLEMENT (CE) No 2023/2006** DE LA COMMISSION relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- aux dispositions de la **DIRECTIVE 94/62/CE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

(Informations adéquates relatives à toutes les substances pour lesquelles il existe des restrictions, tant au niveau de l'UE que belge, afin que tous les utilisateurs ultérieurs puissent être en conformité avec ces restrictions. En l'absence de réglementation nationale ou européenne, toutes les informations en rapport avec des restrictions internationales, normes ou valeurs guides, sont fournies (Conseil de l'Europe, OMS, Codex Alimentarius...)

Si tous les composants de l'emballage restent semblables, cette attestation est valable pendant 3 ans.

Fait à Fleurus, 2 janvier 2023

Peter Reynders

Administrateur